

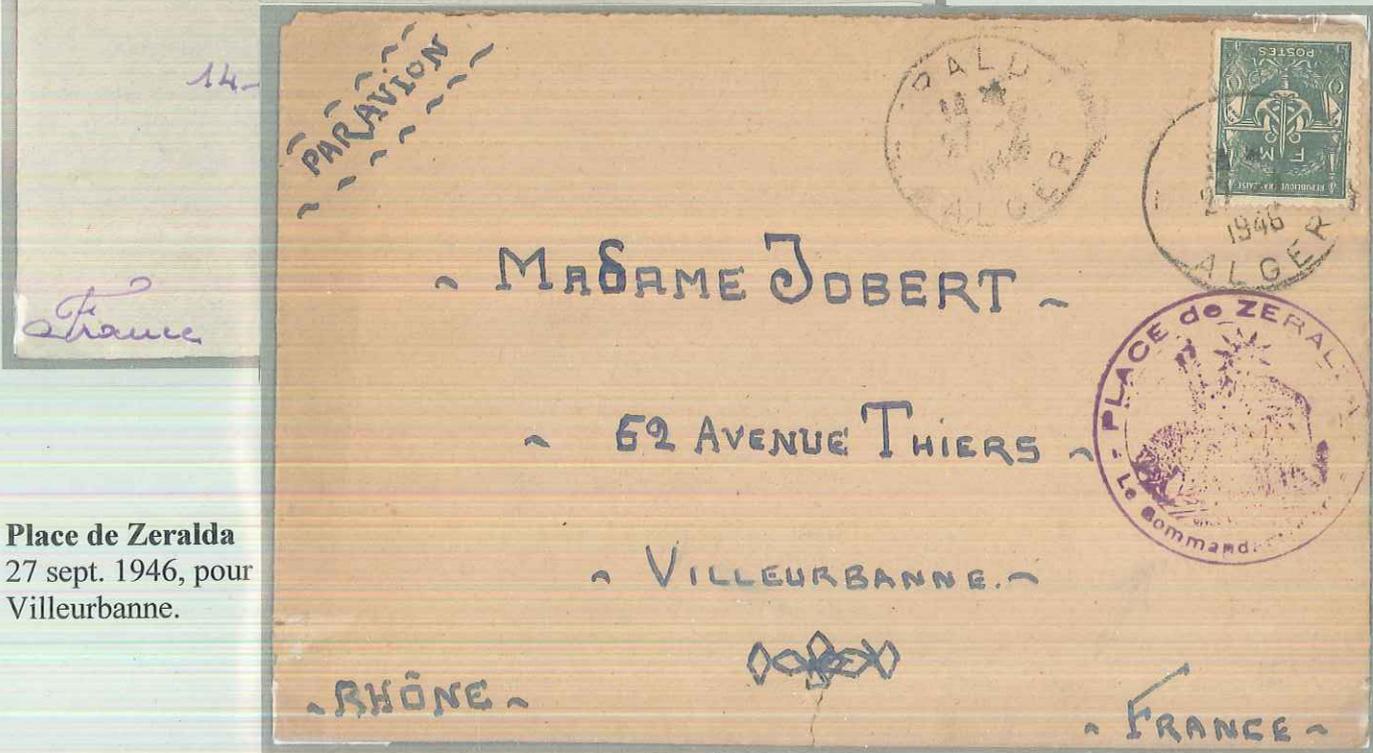
1946 - 1962  
Franchise militaire

Mascara pour Anières,  
le 3 mai 1946, taxée ?



Ain Sefra pour l'Aigle  
dans l'Orne, 7 fév. 1949,  
COMPAGNIE SAHARIENNE  
PORTÉE DE LÉGION.

Ces nouveaux timbres  
remplacent les timbres  
ordinaires surchargés F.M.



Place de Zeralda  
27 sept. 1946, pour  
Villeurbanne.



# LOT PARTIALLY SCANNED

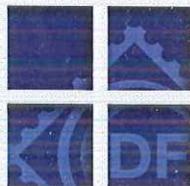
Due to the size or the complexity of this lot,  
only selected items are shown

## LOT PARTIELLEMENT SCANNÉ

Du à la taille ou à la complexité de ce lot, ceci est une selection

## LOS IST NUR TEILWEISE GESCANNT

Aufgrund des Umfangs und Vielschichtigkeit dieses Loses  
werden nur ausgewählte Stücke getzeigt



1957

Exp: RITTER  
Alger CRI

PETIT PAQUET

100  
SANS VALEUR

20  
VALEUR

10  
SANS VALEUR

REGIONAL  
SANS VALEUR

ALGER  
CENTRE REGIONAL D'INS  
6-3  
1957

Chapette verte Mr. Errasquin José  
9 Calle Grande

 C1  
(Règl<sup>e</sup> art. 125, § 1)  
**DOUANE**  
Peut être ouvert d'office

Exp RITTER  
Alger CRI

PETIT PAQUET

ALGER  
CENTRE REGIONAL D'INS  
6-3  
1957

100  
SANS VALEUR  
20  
SANS VALEUR

Mr. Stephanopoulos  
Rue d'Olympe  
NICOSIE

 C1  
(Règl<sup>e</sup> art. 125, § 1)  
**DOUANE**  
Peut être ouvert d'office  
(Partie à détacher si l'envoi est accompagné de déclarations en douane. Sinon, à remplir)  
Désignation détaillée du contenu  
Café  
Valeur : 150fr  
(Préciser la monnaie)  
Poids net : 425grs  
N° 284

Oblitérations du Centre régional d'instruction, Alger le 6 mars 1957.

1953

Contre Remboursement seize mille francs

ALGER  
BOURSE 986

N° 822  
N° 816 Fl. 819. 1417



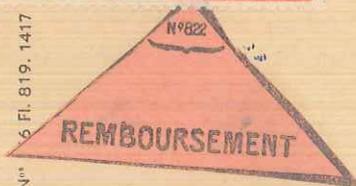
M<sup>r</sup> FONCA  
8 Rue de la  
Castah  
Alger c P

Exp: E. Pilon  
6 R. St Jean  
Alger c P

Contre Remboursement huit mille quatre cents francs

ALGER  
BOURSE 985

N° 822  
N° 816 Fl. 819. 1417

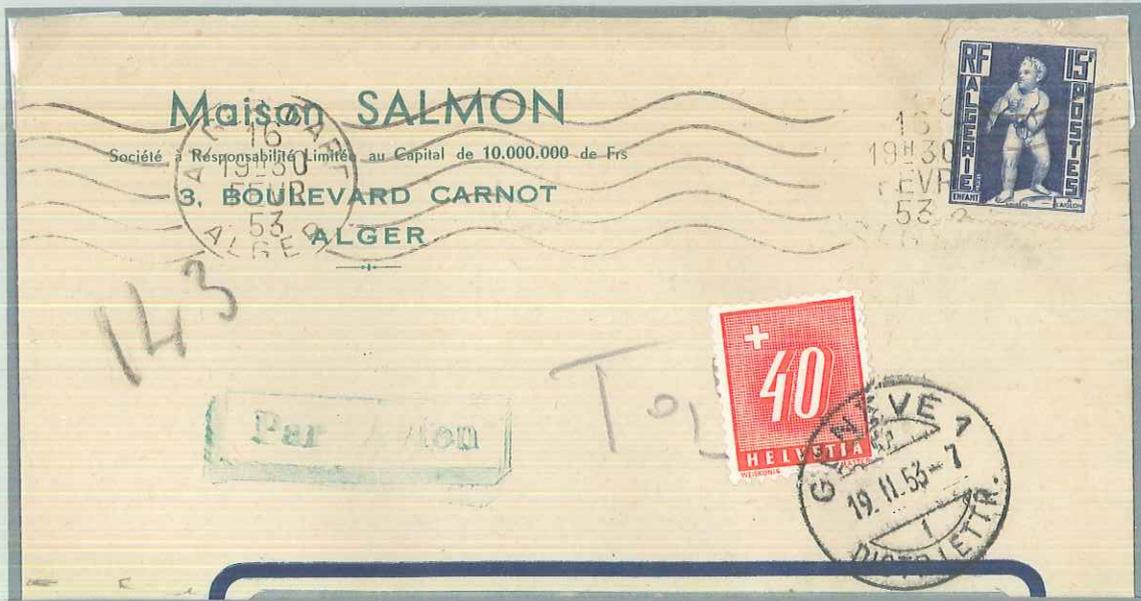


Monsieur Benami  
11 Rue de Toul  
ALGER C. P.

Exp: E. Pilon  
6 R. St Jean  
Alger c P

Timbres et oblitérations du Centre régional d'instruction, Alger 9 octobre 1953.

1951 - 1953



Alger Gare pour Genève, 16 février 1953, tarif UPU du 1<sup>er</sup> mai 1951 = 30 fr., il manque 15 fr., la lettre est taxée 40 c. Elle n'a probablement pas été par avion !



**Destination Suisse :** Sétif 1<sup>er</sup> août 1951, pour Genève, taxée à l'arrivée pour le manque de 5 fr. français = 15 c., tarif UPU du 1<sup>er</sup> mai 1951. Le destinataire n'étant pas atteignable à la distribution du 6 août, le 15 c. est annulé. C'est au moment du retrait au guichet, deux jours plus tard, qu'il paie le manque (2<sup>ème</sup> timbre taxe).

1942 - 1945

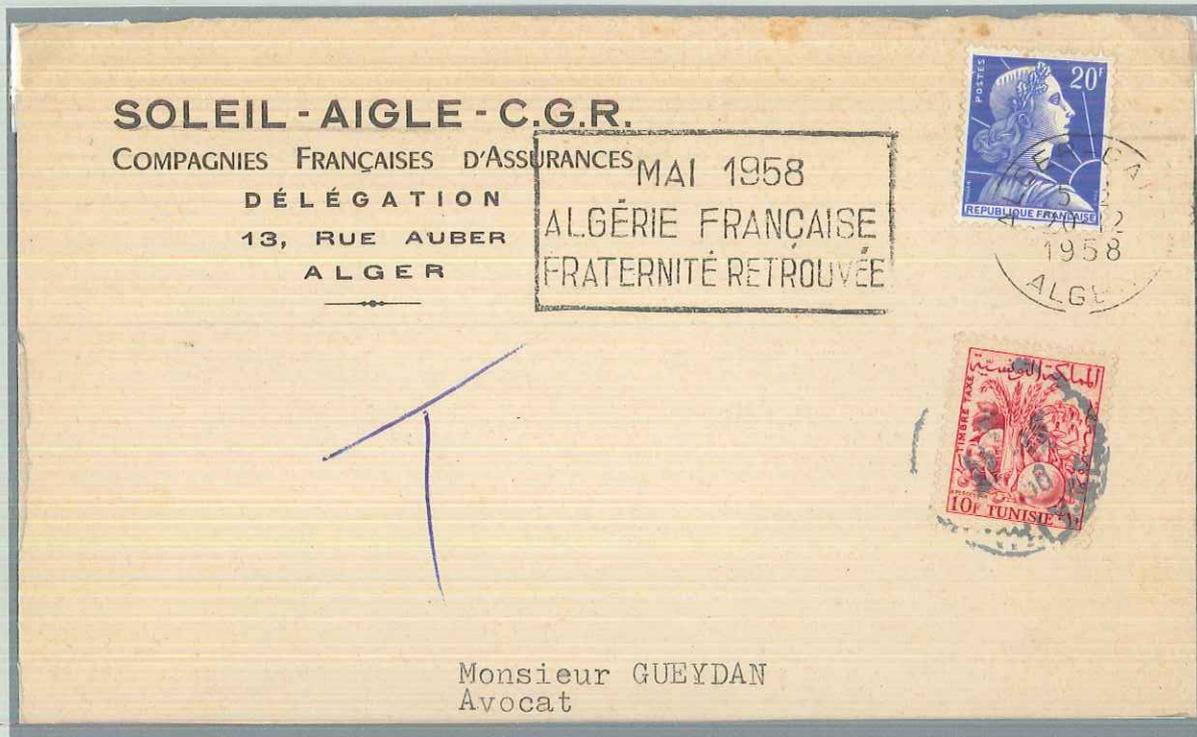


Alger 23.7.43 pour la Suisse via Lisbonne, Madrid, Port-Bou, Lyon, Paris où elle a été censurée puis Belfort, Bâle, Genève (voie obligatoire vis et versa), arrivée le 31 août, elle a été taxée au double de l'insuffisance, soit 40 c. T. UPU du 1.2.42 = 4 frs. Le destinataire n'a pas réclamé la lettre, celle-ci a été renvoyée par un autre parcours : Genève, Lyon (censure allemande) puis ?

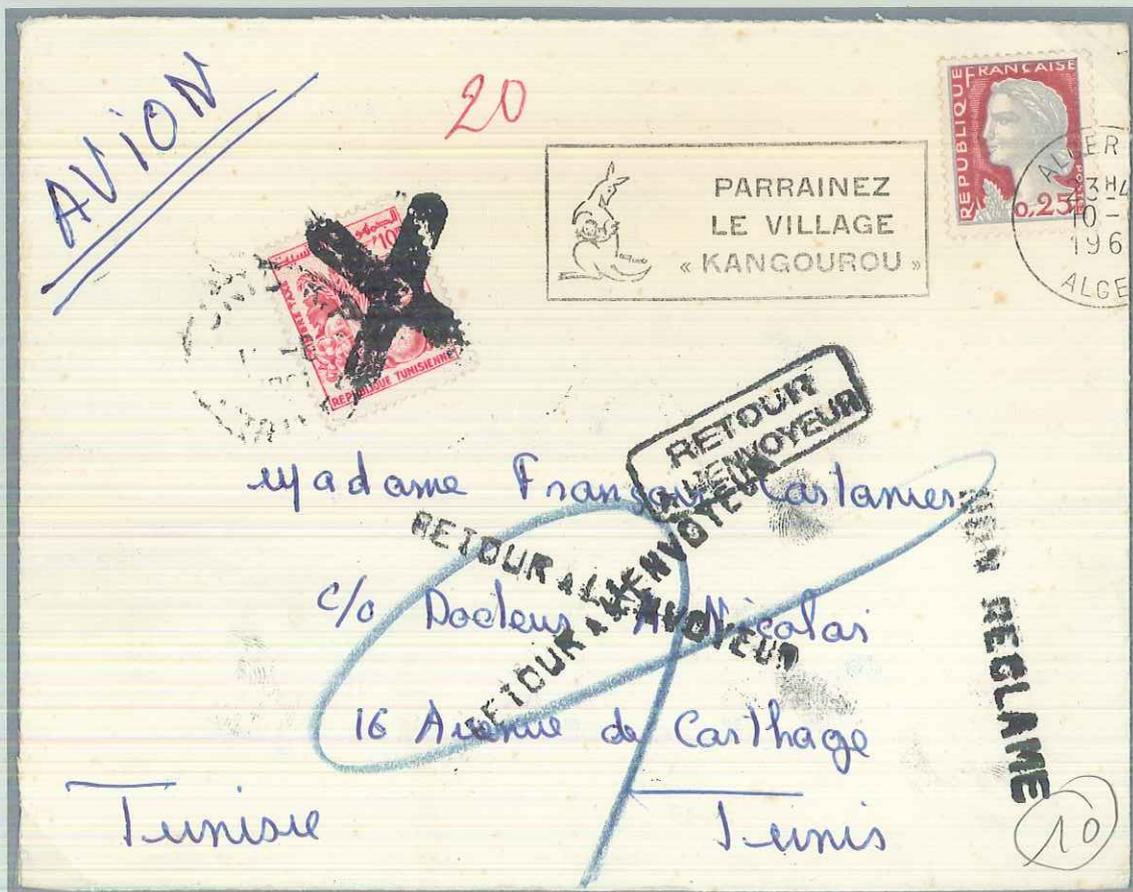




1958 - 1961  
RELATIONS UPU AVEC LA TUNISIE



Depuis 1956, la Tunisie est indépendante mais bénéficie de relations spéciales avec l'UPU ; le port du 1<sup>er</sup> juillet 1957 est fixé à 25 frs ; sur cette lettre d'Alger 20.12.58, il manque 5 frs., d'où la taxe au double de l'insuffisance, soit 10 frs.

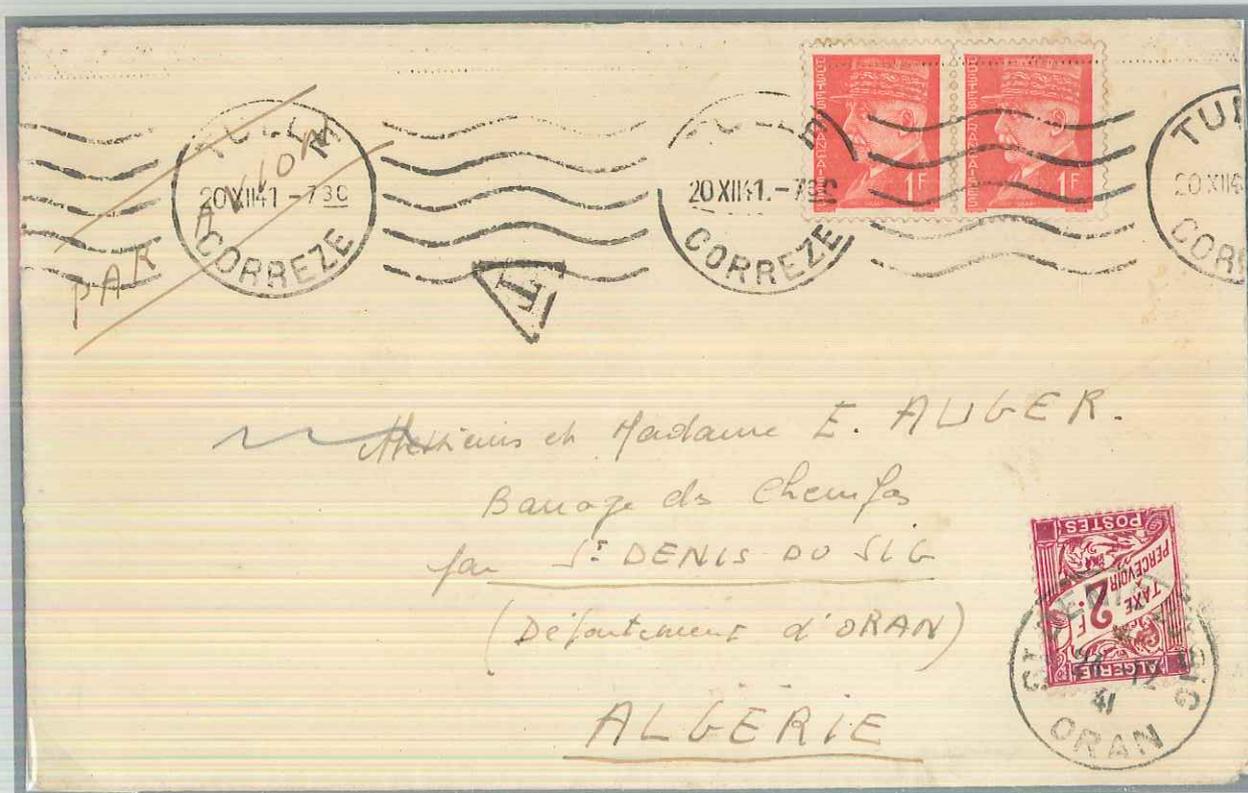


Alger 10 août 1961, pour Tunis. Dès le 9 janvier 1959, le port est à 30 c., taxe annulée, retour à l'expéditeur car non réclamée.

1939 – 1945  
Lettres taxées



Soudan français 20 septembre 1941, port F.M. mais surtaxe aeriennne qui était de 3,50 frs par 5 gr. Lettre du 2<sup>ème</sup> échelon de poids, taxée au double de l'insuffisance + 1 fr. car distribuée une 2<sup>ème</sup> fois (voir au verso. Tarif du 2 mai 1941.



De France 20 décembre 1941, T. 1.12.39, 2<sup>ème</sup> éch. de poids pour taxe avion, T. 1.3.35

1939 - 1945

Avec timbres-taxé étrangers et algériens



Alger le 16 mars 1944, arrivée à Tananarive (Madagascar) le 27 mars, refusée et retournée le 2 avril par bateau de Tamatave.

Un libraire d'Alger envoyait de la réclame à Madagascar avec la seule surtaxe aérienne qui était de 6 frs. Taxée à l'arrivée 11 frs malgache, retournée à Alger et taxée au double de l'insuffisance soit 3 frs à la charge de l'expéditeur.

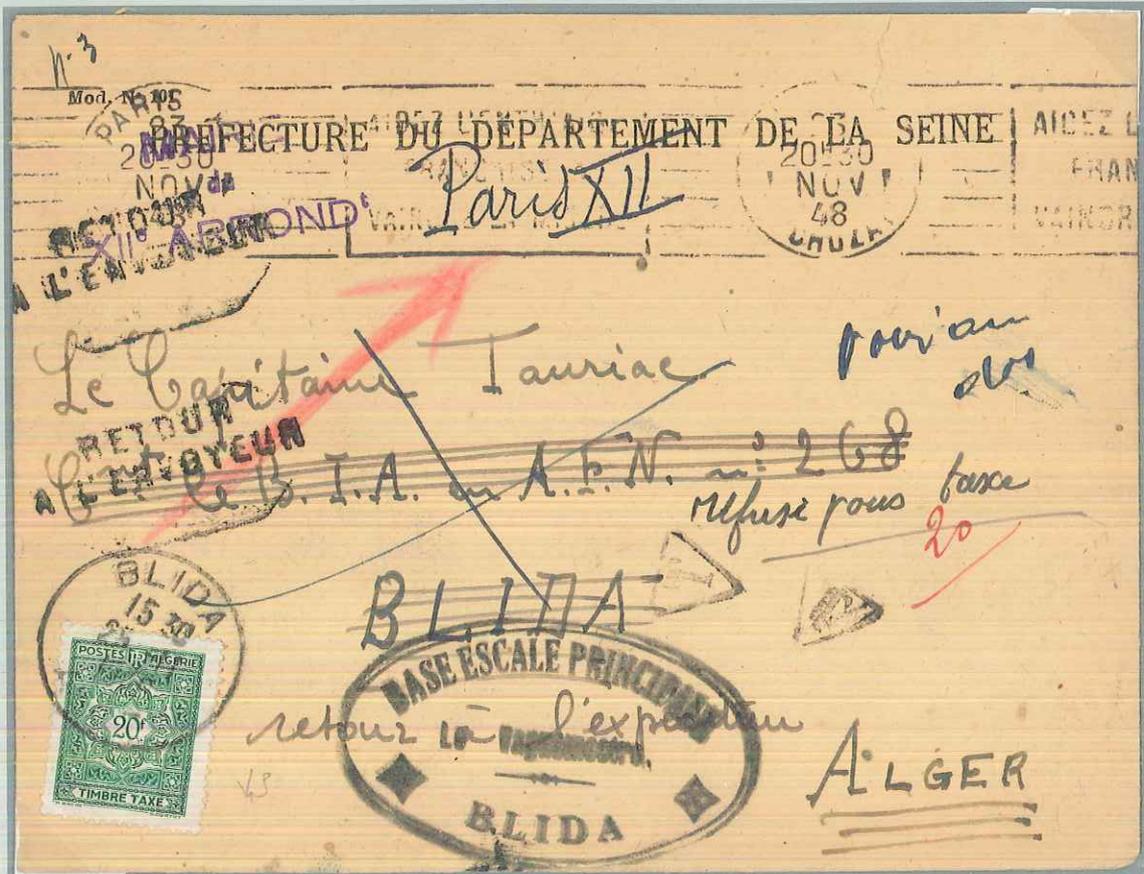


Alger le 16 mars 1944 pour Manjakandriana, taxée 8 frs malgache, refusée et retournée par bateau de Tamatave le 31 mars; arrivée à Alger le 21 juillet, taxée au verso 3 frs.

1946 - 1948 Lettres taxées



De Bone 11.4.1946 (oblitération Krag) pour Casablanca, retournée à Bone puis à Paris, 2<sup>ème</sup> échelon de poids, tarif du 1<sup>er</sup> janvier 1946 = 4 frs (taxée au double de l'insuffisance).

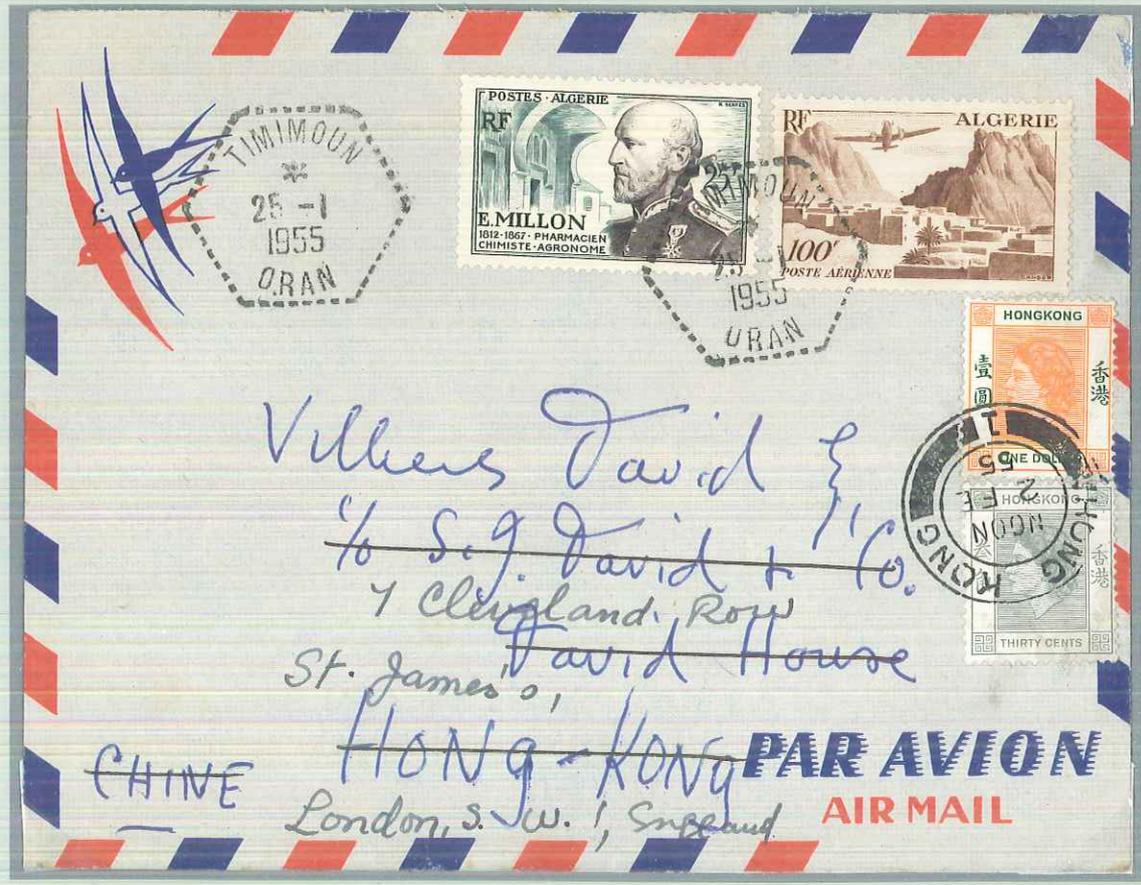


De Paris 30 novembre 1948, pli officiel pour Blida, taxée au double du tarif du 21 septembre 1948, retour à l'expéditeur pour refus de payer le port.

1950 - 1955



Dest. USA : Oran 4.1.50, pour NY, T. UPU 1.12.48 = 25 F./20 gr. et avion 6 F./20 gr. La lettre pèse 44 gr. soit le 3<sup>ème</sup> éch. de poids (manque 5 F. d'où la taxe de 15 cents).

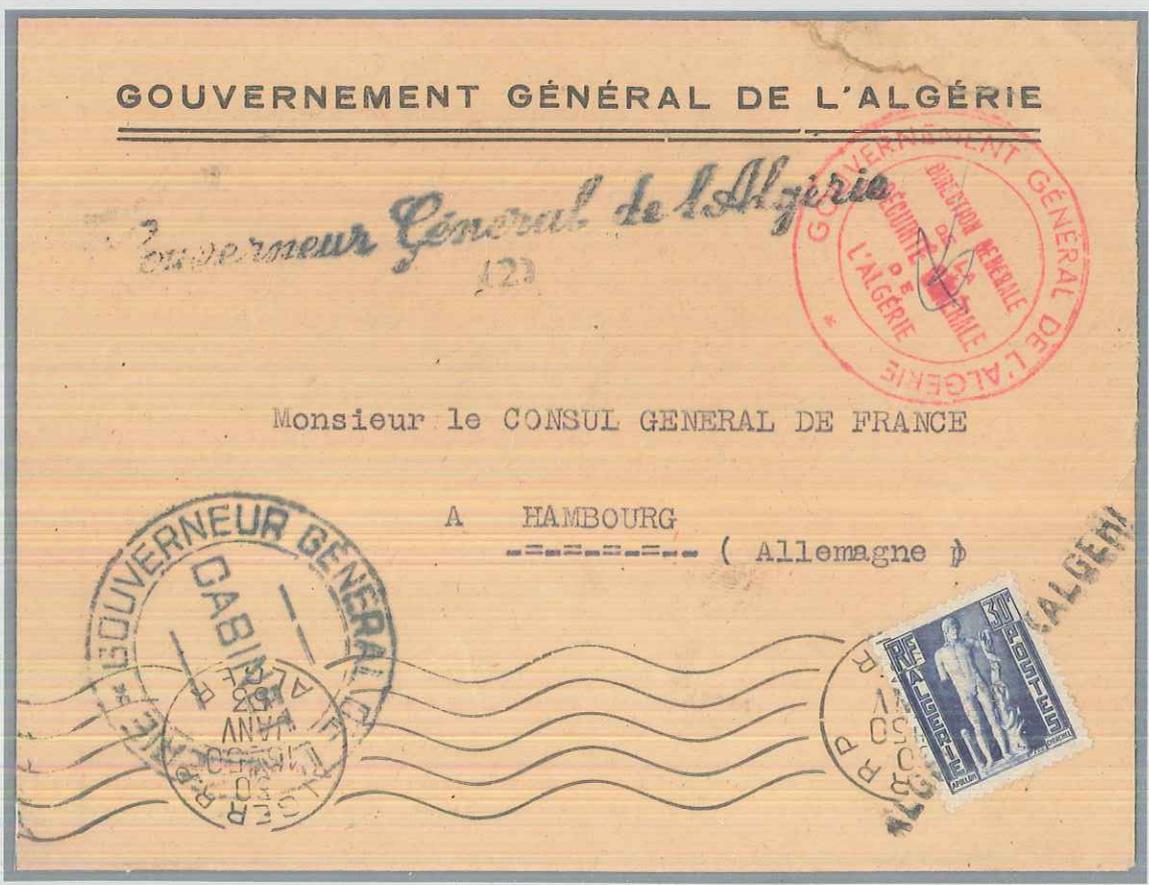


Dest. Hong-Kong : de Timimoun (agence postale) 25.1.55. T. UPU 1.1.51 = 30 F. + taxe avion 1.7.52 10 gr. = 90 F. soit 120 F., réadressée à Londres avec des timbres de Hong-Kong.

1946 - 1953  
Le Gouverneur Général de l'Algérie



Alger 22 mai 1946, du "cabinet" pour Londres, réadressée à Norwich.  
Tarif UPU du 1<sup>er</sup> février et taxe avion du 13 mars 1946.



Alger 30 janvier 1953 pour l'Allemagne, franchise non valable pour l'étranger, affranchie après coup et oblitérée linéaire (ALGER). Tarif UPU 1<sup>er</sup> mai 1951.

1950  
Valeurs à recouvrer

N° 1488  
J. A. 820189.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
POSTES - TÉLÉGRAPHES - TÉLÉPHONES

**R**

Nom et adresse de l'expéditeur  
M. SOCIÉTÉ MARITIME DE CRÉDIT  
rue ..... n° .....  
à CONSTANTINE

40fr  
POSTE ALGÉRIENNE

VALEURS À RECOUVRER

Bureau de Poste d' Oued Zénati  
Département de CONSTANTINE

Indications à biffer d'un trait de plume, s'il s'agit de valeurs réexpédiées.

Il n'est permis d'insérer dans l'enveloppe n° 1488 que des valeurs payables dans la circonscription postale destinataire.  
NOTE: — Pour les valeurs recouvrables à Paris, se conformer aux indications figurant au verso du bordereau n° 1488.

CONSTANTINE 029

Constantine 1<sup>er</sup> août 1949 et 23 novembre 1950, pour Oued Zénati, tarif du 1<sup>er</sup> août 1948 : recommandées 25 frs et recouvrements 15 frs.

N° 1488  
J. A. 820189.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
POSTES - TÉLÉGRAPHES - TÉLÉPHONES

**R**

Nom et adresse de l'expéditeur  
M. BANDOU...  
rue ..... n° .....  
à ALGER

40fr  
POSTE ALGÉRIENNE

VALEURS À RECOUVRER

Bureau de Poste d' Oued Zénati  
Département de Constantine

Indications à biffer d'un trait de plume, s'il s'agit de valeurs réexpédiées.

Il n'est permis d'insérer dans l'enveloppe n° 1488 que des valeurs payables dans la circonscription postale du bureau destinataire.  
NOTE IMPORTANTE. — Pour les valeurs recouvrables à PARIS, se conformer aux indications figurant au verso du bordereau n° 1488.

CONSTANTINE 446

CONSTANTINE 25 55 1950

1946 - 1962  
Lettres taxées



Alger 10 février 1948, avec taxe de 3 frs pour poste restante, tarif du 8 juillet 1947.



D'Alger à Bouira, 9 juillet 1955, taxée au double de l'insuffisance, tarif du 8 décembre 51.

1956



Pour la Suisse, de Laverdure 7 juin 1956, par avion mais la surtaxe manque; tarif UPU du 1<sup>er</sup> mai 1951, taxée à l'arrivée 25 francs français = 20 centimes suisses !



Même destination, de Batna 1<sup>er</sup> septembre 1956 (obl. Flier), T. UPU 1.5.51, même taxe.

1958 - 1959



Dest. Suisse : Alger 23 juin 1959, tarif UPU du 1.1.59 = 50 fr. manque 25 fr., taxée 35 c.



Dest. Suisse : Alger-Messonier 7.3.58, tarif UPU 1.7.57 = 35 fr. manque 15 fr., taxée 25 c

1940 - 1949  
VALEURS A RECOUVRER



Recommandé de Bone 3 juin 1940, pour Mondovi, tarif du 12 juillet 1937 :  
1 fr. par valeur et recommandé du 1<sup>er</sup> décembre 1939 = 2 frs.



D'Oued Zenati 29.7.1949, recommandé 35 frs et taxe de recouvrement 5 frs. T. 1.7.1949

L. L. DE VILMORIN, O. \*  
 A. L. DE VILMORIN.  
 L. BRICKA.  
 M. DELACOUR.

# VILMORIN-ANDRIEUX & C<sup>ie</sup>

Marchands-Grainiers. — Quai de la Mégisserie, 4.

**BOND**  
**R 350**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Nom et adresse de l'expéditeur. } M. *Le Directeur*  
 de (1) } rue *GAZ. EL. ELECTRICITE*  
 à } **BONE**



## VALEURS A RECOURRER

Bureau de poste d. *Mondovi*  
 Département d. *Constantine*

Il n'est permis d'insérer dans l'enveloppe n° 1488 que des valeurs payables dans la circonscription postale du bureau destinataire.  
**NOTE IMPORTANTE.** — Pour les valeurs recouvrables à Paris, se conformer aux indications figurant au verso du bordereau n° 1485.

(1) Indications à biffer d'un trait de plume, s'il s'agit de valeurs réexpédiées.

1890  
 189

Prix	Fr.	C.
2	40	
2	50	
2	60	
2	70	
2	80	
2	90	
3	»	
3	20	
3	30	
3	40	
3	50	
3	60	
3	80	
4	»	
4	50	
4	80	
5	»	
6	»	
7	»	
7	50	

### Important MODE DE PAYEMENT Important

Afin de faciliter à M.M. nos Correspondants le règlement de nos factures, nous les ferons encaisser par l'Administration des Postes, au moyen de reçus qui seront présentés par les facteurs. Nous prenons à notre charge les frais de recouvrement pour les sommes au-dessus de 10 frs.; au-dessous de 10 frs nous compterons 15 centimes, c'est-à-dire un port de lettre que l'on aurait à déboursier pour nous couvrir.

Nous remettons nos reçus à la Poste deux fois par mois, ceux pour les envois en Grande Vitesse et par la Poste aux Échantillons, faits du 1 au 15 seront lancés le 30 ou 31 du même mois du 16 au 30 ou 31 — — le 15 du mois suivant.

Pour les envois en Petite Vitesse, faits du 1 au 15 seront lancés le 15 du mois du 16 au 30 ou 31 — — le 30 ou 31 suivant.

Nous prions donc INSTAMMENT M.M. nos Correspondants de ne pas nous couvrir, mais d'attendre la présentation de notre reçu.

VILMORIN-ANDRIEUX & C<sup>ie</sup>

FLEURS		PAQUET	
» 20	20	» 6	»
» 40	2	» 6	50
» 50		» 7	»
» 60	1 80	» 7	50
» 80		» 8	»
1 »	1	» 10	»
1 20		» 20	»
1 40			
1 50			
1 80		Emballages	70
2 »		Port payé	60
2 50		Timbre	10
3 »		Port de lettre d'avis	
3 50		Part de frais de recouvrement	
4 »			
5 »			
à Reporter	24 30		25 70

5767. — Paris, Impr. Ed.

*Payable contre notre reçu  
 représenté par le facteur de la Poste*

à Reporter 14

25 70

1939 - 1945



Fin 1944 début 45, la France <sup>1. Alger 20</sup> était considérée, par les douanes, comme un pays étranger !  
 Alger 9 avril 45, R. par avion, 2<sup>ème</sup> éch. de poids tarif du 1.3.45; Alger R.P. 19 mai 1945,  
 3<sup>ème</sup> éch. guichet, même tarif. Ouvertes à la douane au départ d'Alger (vu par le contrôleur).

X

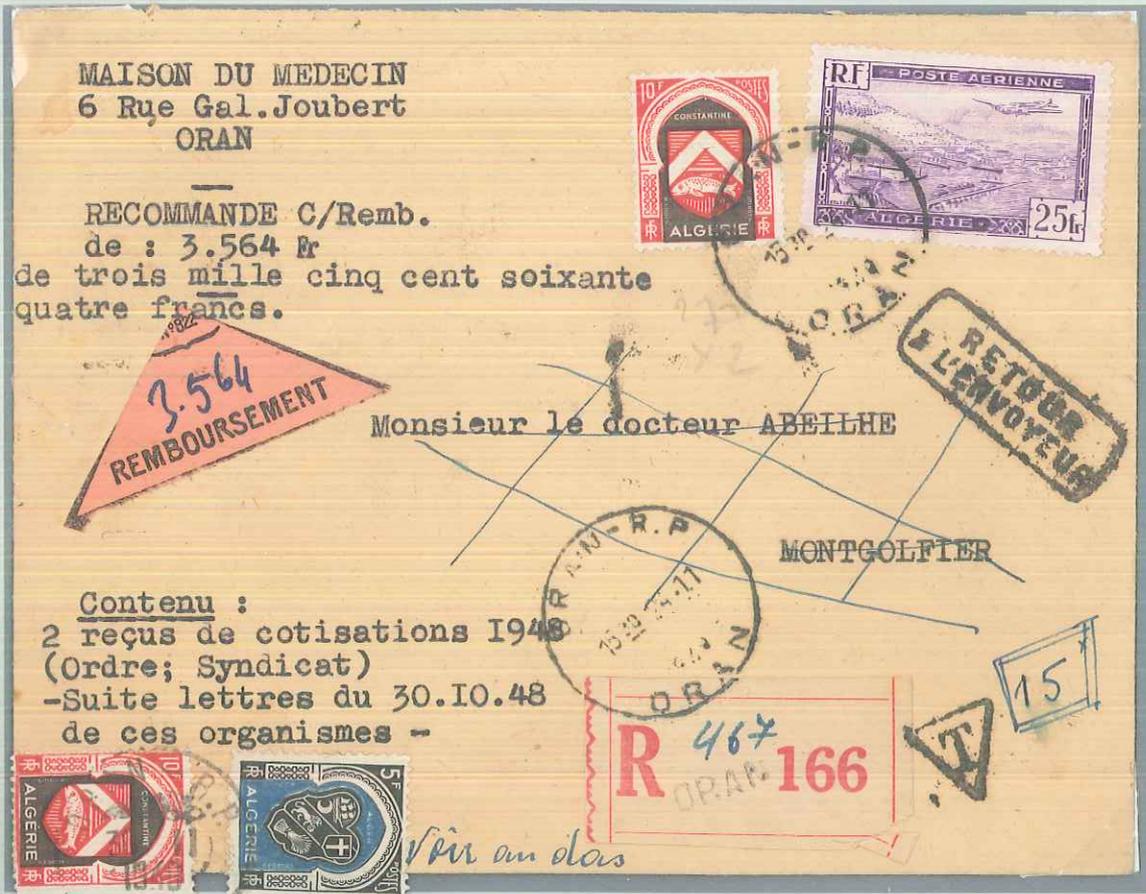
1959



**Lettres de remboursement**

Oran 14 et 26 mai 1959, pour Sidi-Bel-Abbès, tarif inconnu mais curieusement c'est le même port pour environ 1000 frs de différence de remboursement.

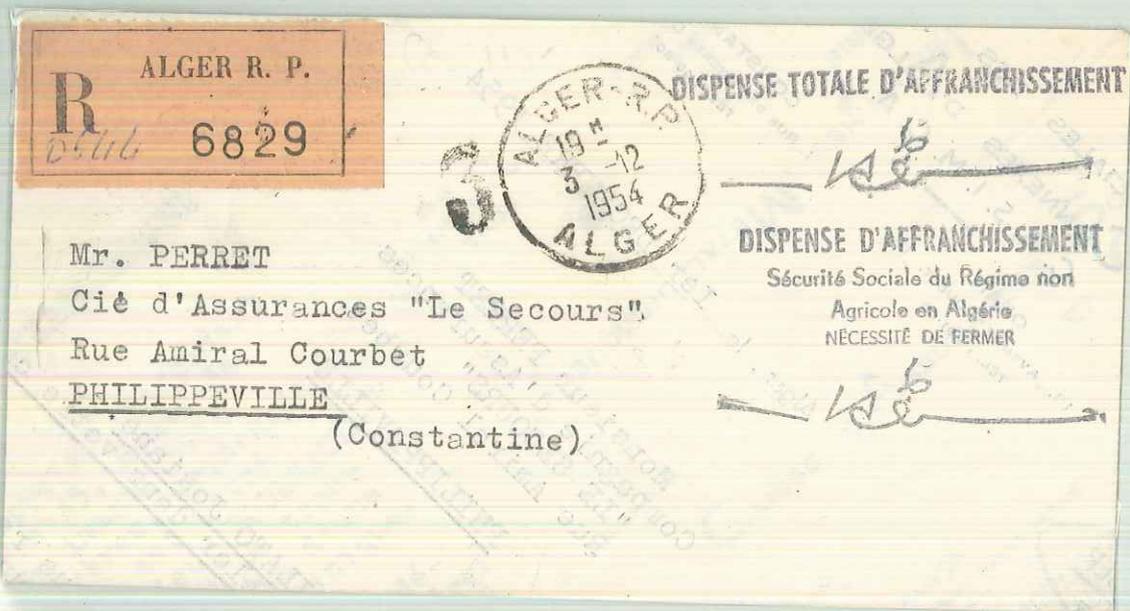
1948 - 1951



Oran 13 oct. 1948, pour Montgolfier, rembours refusé de 3564 frs., tarif du 3 avr. 1946.



Constantine 19 décembre 1951, remboursement de 1000 frs. pour Le Thillot. T. ?



1937 - 1946

AVIS DE RÉCEPTION (1)  
D'UN OBJET CHARGÉ OU RECOMMANDÉ

AVIS DE



Timbre  
de (2)

Pour le bureau de

Département

- (1) Biffer les indications inutiles.
- (2) 75 centimes pour un avis demandé au moment du dépôt.  
1 fr. 50 pour un avis demandé postérieurement au dépôt.

Avis de réception d'un objet recommandé ;  
Alger 16 août 1937, pour les Bains Romains (agence postale).

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES

Nom et adresse de l'expéditeur

A REMPLIR  
PAR L'EXPÉDITEUR

M  
rue **Le Sous-intendant Militaire** n°  
à **Chef de la Section Départementale des Pensions**  
**d'Alger**  
département



A DÉCHIRER

Payez vos contributions par la poste : Oran  
25 février 1947, c'est le récépissé.

Commune  
d' **ORAN**

*Sté immobilière "Karguentah" Société à*  
*20 All. ... d'Alger*

A - Mod. n° 66 T (1946)

Département

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
RÉCÉPISSÉ DU MANDAT N° **6579**  
Montant du Mandat .....  
Droit .....  
Taxe d'expédition et factage .....



ANNEE 1946

POUR EVITER LES DEPLACEMENTS  
ET LES PERTES DE TEMPS  
**Payez vos Contributions par**

Mandats-Contributions (à tarif réduit),  
Chèques barrés, Virements de Banque,  
Chèques de virements postaux,  
Versement au compte courant postal  
du receveur (Mandat-carte n° 1418).

ADRESSE  
du  
CONTROLEUR

RECLAMATIONS

Tout contribuable qui se croit imposé à tort ou surtaxé peut obtenir toutes explications utiles auprès du contrôleur des Contributions directes avant de présenter, s'il y a lieu, une réclamation écrite qui, le cas échéant, doit être adressée au Directeur départemental des Contributions directes.

NOTA. — Le receveur des Contributions diverses n'a pas qualité pour recevoir et examiner les réclamations.

1951

# COMPTOIRS NUMIDIENS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 135.000.000 FRANCS

## AGENCE de SÉTIF

R. C. CONSTANTINE 3.281 **14, - 16, Rue S<sup>t</sup>-Augustin**

TÉLÉPHONE 20-33



Cie Genevoise.

S E T I F.

Sétif 1951, pour la Cie Genevoise, tarif du 6.1.49 = 15 fr., taxée 16 fr. pour dépass. poids.

**GRANDES CAVES ORANAISES**

Rue Beauregard - Faubourg Cavaignac  
**ORAN**



4 F ALGERIE

Monsieur Freyz R.

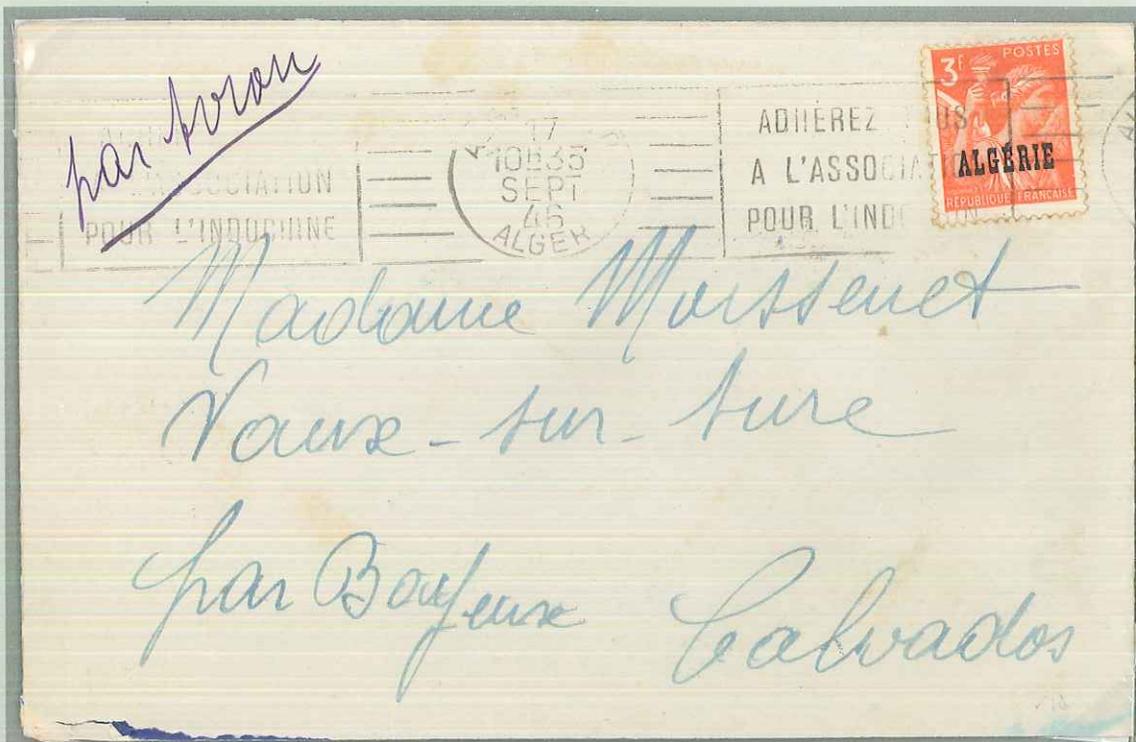
37 9<sup>e</sup> Rue

Strasbourg

Post Rhein

Préoblitérée d'Oran, pour Strasbourg, taxe pour imprimé 4 fr.

1946



D'Alger 10 septembre 1946, pour Bayeux, tarif du 1<sup>er</sup> janvier 1946, par voie terrestre 3 fr.



Destination Suisse, Oran 3 janvier 1946, pour St.Gall, tarif UPU du 1<sup>er</sup> février 1942.

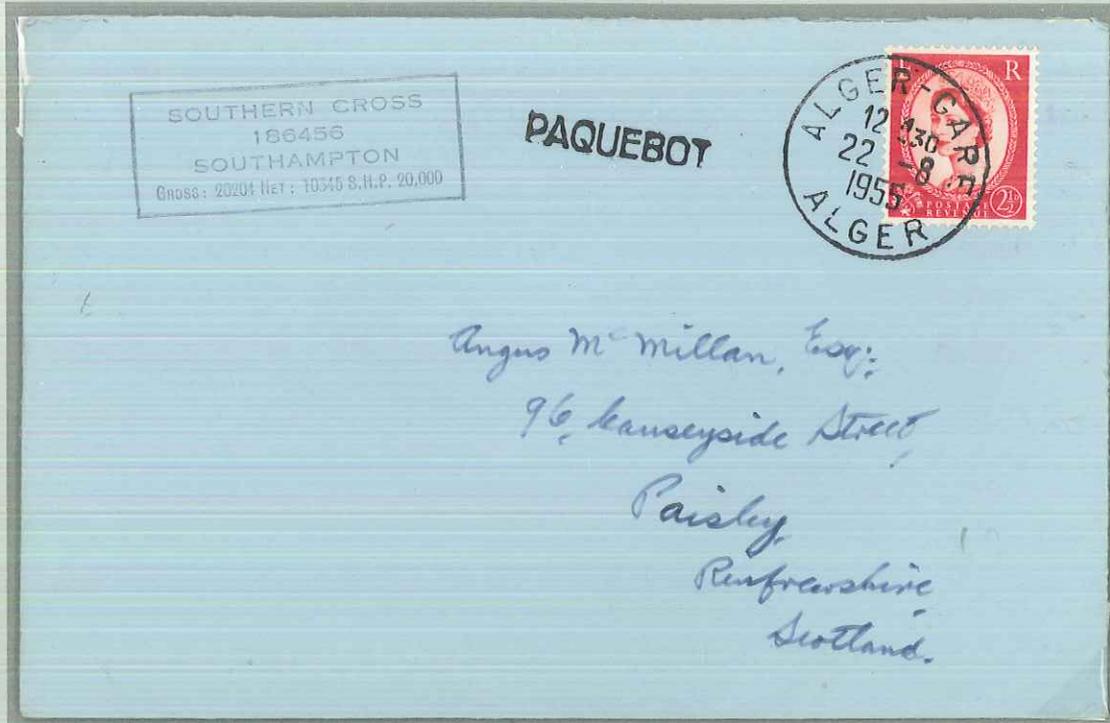


Alger 9 janvier 1948, pour Frédéric Monginous à Alger, tarif du 1<sup>er</sup> janvier 1947 = 5 fr., taxe pour poste restante 3 fr.



De la Suisse 8 mai 1958, pour Monsieur Lefaure à Alger, tarif terrestre UPU du 1<sup>er</sup> juillet 1957 = 40 c. suisse mais la lettre a pris l'avion, d'où la taxe à l'arrivée de 15 fr.

1948 - 1955



Destination Ecosse, d'Alger 22 août 1955, mise au bateau et acceptée malgré le timbre anglais.

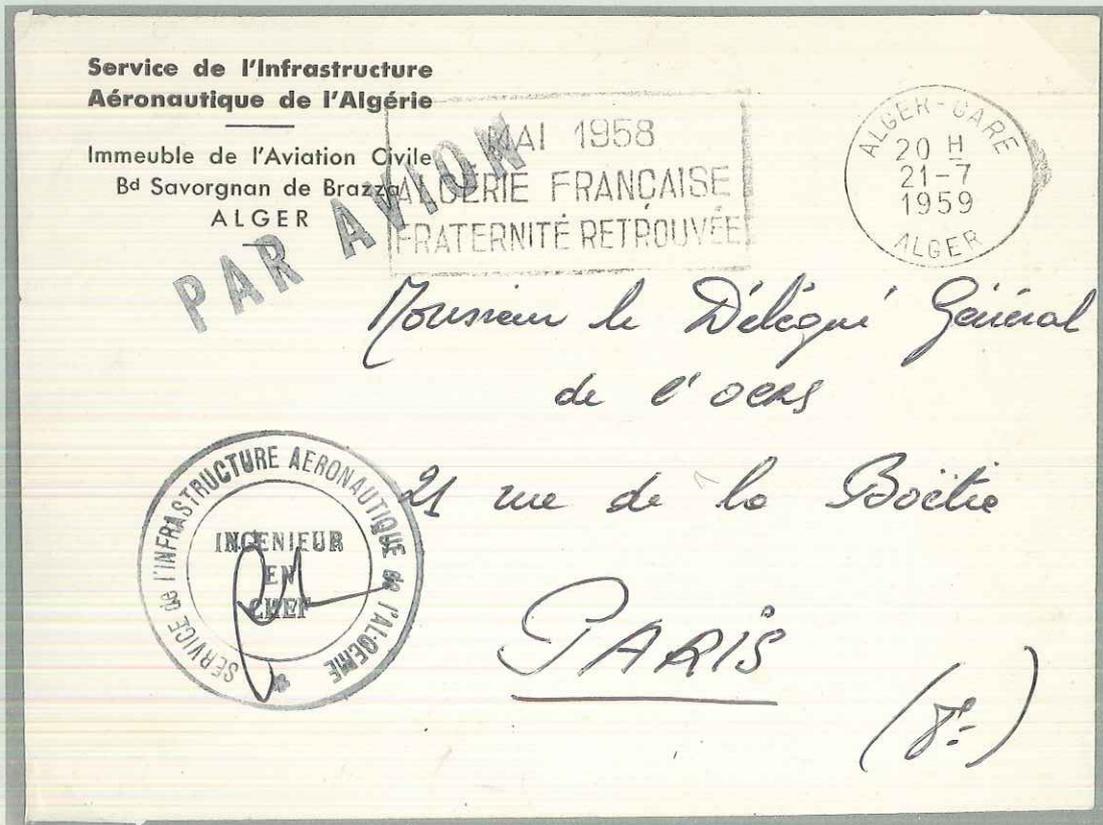


FRANCHISE MILITAIRE, Cherchell 16 mars 1948, pour un soldat en zone française d'occupation en Allemagne.

1951 - 1959



Souk - Ahras 24 juin 1951, pour Paris, remboursement recommandé : 1320 fr., tarif du 1<sup>er</sup> janvier 1949 : 50 fr.



Courrier officiel du Service de l'infrastructure Aéronautique de l'Algérie, pour Paris, Alger - Gare le 21 juillet 1959.



Exprès par avion d'Alger 15 décembre 1956, pour Zürich, tarif UPU du 1<sup>er</sup> mai 1951.



Exprès par avion pour Paris, Alger 1<sup>er</sup> août 1958, tarif du 1<sup>er</sup> juillet 1957.

1958 - 1962

D'IMPORTATION AMÉRICAINES  
 et de FABRICATION FRANÇAISE  
 adaptables  
 aux voitures FORD  
 et tracteurs FORDSON  
 Garnitures de Freins  
**BLAKEBLOK**  
 Équipements Électriques  
**DUCELLIER**  
 AMORTISSEURS HOUDAILLE  
 VENTE EN GROS  
 et détail  
 AGENCES EXCLUSIVES  
 POUR L'ORANIE  
 R. C. ORAN 26.765

**Établissements David TOUBOUL**  
 S. A. R. L. au Capital de 6.000.000 de Francs  
 12, Boulevard Charlemagne, 12  
 Téléphone 249-54      **ORAN**      Adr. Tél. Aérotracteur-Oran

PAR AVION

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 POSTE AERIANNE  
 100f

**Etablissements GROSSIER & Cie**  
 12, rue Séguier  
 PARIS.-(6°)-

**EXPRES**

ORAN F. 10  
 4 30  
 24 10  
 1958  
 ORAN

Oran 24 octobre 1958, pour Paris, tarif du 1<sup>er</sup> millet 1957.

**EXPRES**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 0.85

ALGER GARE  
 20 - 10  
 1962  
 ALGER

*Mme KUNDJEAN*  
*131 Bd de la Concorde*  
**MARSEILLE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 0.85

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 0.15

**PAR AVION**  
**VIA AIR MAIL**  
**LUFTPOST**

Alger Gare 20 octobre 1962, pour Marseille, tarif du 1<sup>er</sup> février 1962. Quatre mois après l'indépendance avec des timbres non surchargés EA.



Expres par avion pour Saland, Bône 7 novembre 1954, tarif UPU 1<sup>er</sup> mai 1851, taxe aérienne du 15 mai 1950 et taxe expres du 6 janvier 1949 (affranchissement complémentaire au dos de 44 frs).



Expres par avion pour Zurich, Oran 26 octobre 1957, tarif UPU du 1<sup>er</sup> juillet 1957, surtaxe aérienne du 15 mai 1950 et surtaxe expres du 6 janvier 1949.



Destination Suisse : Sétif 21 mars 1957, tarif UPU du 1<sup>er</sup> mai 1951 :  
lettre 30 fr., express 65 fr., taxe aérienne 12 fr.



Destination Suisse : Sétif 13 décembre 1957, tarif UPU du 1<sup>er</sup> juillet 1957 :  
lettre 35 fr., express 80 fr.

1955 - 1958

BANQUE INDUSTRIELLE  
DE  
L'AFRIQUE DU NORD  
Société Anonyme au Capital de 1.000.000.000 de Frs.



**PAR AVION**  
**EXPRES**

*S. simple  
2-V-705  
R. B. J.*

Monsieur Pierre AUDEOUD  
Président de la COMPAGNIE  
GENEVOISE de SETIF

- 5, Rue Petitot  
Genève (Suisse)



*porte fermée  
15/1050*

Destination Suisse : Alger - Gare 30 avril 1955, tarif UPU 1.5.51 : lettre 30 fr., exprès 65 fr., avion 12 fr.

ÉTAT DE  
DE  
M<sup>r</sup> JOSEPH SALPHATI  
NOTAIRE  
SUCCESSION DE M<sup>r</sup> LOUIS  
Rue Cardinal Lavigerie, 30  
SÉTIF  
C. C. P. ALGER 148.52  
TÉLÉPHONE : 2.746

**PAR AVION**



*Expres*  
*Monsieur le Président Audeoud*  
*avocat*  
*18 Rue de la Porraiterie*  
*Genève*  
*Suisse*

**EXPRES**

**EXPRES**  
**EXPRES**

Destination Suisse : Sétif 13.2.58, tarif UPU 1.7.57 : lettre 35 fr., exprès 80 fr., pas de taxe aérienne !

1956



Dest. Suisse : Sétif 20 nov. 1956, tarif UPU 1.5.51 : lettre 30 fr., exprès 65 fr., avion 16 fr.



Dest. Suisse : Sétif 20 oct. 1956, tarif UPU 1.5.51 : lettre 30 fr., exprès 65 fr.